

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

NOVEMBRE 2012



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi	Fermé
Tous les jours	7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche	7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	18h – 20h
Mardi	7h – 15h	18h – 22h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
Jeudi	7h – 15h	17h30 – 22h
Vendredi	7h – 15h	17h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	18h – 23h
Dimanche	Fermé	18h – 23h
Sur réservation :	Le Couscous 1 ^{er} et 3 ^{eme} samedi du mois, Paella 2 ^{eme} samedi du mois	

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi	10h - 12h et 14h – 18h
samedi	10h - 13h et 14h - 18h

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi	10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi	14h à 19h
Samedi	10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Matin :	7h à 8h45
Soir :	16h15 à 18h30

Chers concitoyens

Notre séance du conseil municipal du 8 novembre a été relativement chargée avec 14 délibérations. Nous avons bien sûr les délibérations habituelles et annuelles mais certains choix impacteront les décisions futures des municipalités communales. Après avoir amélioré l'accès nord de l'agglomération en 2012, nous allons nous concentrer, l'année prochaine sur la desserte sud. Trois délibérations concernent ce projet. Nous avons officiellement demandé au Conseil Général du Morbihan de refaire la couche de roulement de la RD319 en agglomération. En contrepartie, nous nous engageons à ne pas effectuer de travaux pendant cinq ans. Nous avons acté le principe de maintenir le réseau électrique et téléphonique dans sa configuration actuelle, de revoir les trottoirs de la rue Saint Eloi et de la Fontaine avant l'intervention du CG56 pour respecter les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Idéalement, la solution serait de revoir toute la rue, mais nous nous réservons la possibilité d'entériner cette décision seulement début 2013 en fonction de nos résultats 2012. De plus, nous devons vérifier le réseau d'eaux pluviales pour juger les causes de l'affaissement des bordures à l'entrée du lotissement.

J'ai participé de manière active aux réunions de travail (6) sur la modification du dispositif des fonds de concours de Pontivy Communauté au bénéfice de ses communes membres. Je me suis exprimé plusieurs fois au bureau communautaire pour noter l'aide insuffisante de Pontivy Communauté vers les communes peu favorisées. C'est donc avec satisfaction que le conseil communautaire et le conseil municipal ont approuvé le nouveau dispositif applicable à compter du 1 janvier 2013 à l'unanimité. La commune fera appel très rapidement à trois lignes : l'aide à la voirie (10 250 € par an), l'aide au maintien du dernier commerce (50% du reste à charge dans la limite de 30 000 €), et l'aide à l'immobilier communal (50 % du reste à charge dans la limite de 100 000 € tous les 4 ans). Les autres lignes (lotissement, panneau solaire, aide au logement social, aide à la rénovation du patrimoine culturel ou historique) seront certainement utiles à moyen ou long terme.

La municipalité a souhaité impliquer la commune dans deux projets extérieurs. La commune se propose de participer à la constitution du capital de la SCIC bois énergie du Pays de Pontivy. La somme importe peu (100 €), l'important est de participer à ce beau projet collectif. Nous avons voté une motion de soutien au projet de modernisation des lignes ferroviaires nord et sud Bretagne. La concertation en amont de l'enquête publique propose trois scénarii dont un prévoit une mutualisation des lignes par le centre-bretagne. Nous devons défendre nos intérêts à long terme en participant au comité de soutien initié par notre député Jean Pierre Le Roch pour le projet de désenclavement ferroviaire du centre-bretagne. Nous en sommes les premiers responsables.

Nous préparons le recensement de la commune prévu début 2013.. Pour cela, nous ouvrons deux postes pour un ¾ temps réparti sur deux mois en janvier et février. Nous demandons une bonne connaissance de la commune, de la discrétion et un moyen de locomotion. Il faut prévoir des visites chez les particuliers en fin de journée et le samedi. La première réunion de formation est fixée le 4 janvier 2013.

Enfin, nous avons choisi le blason communal. L'avis du conseil a confirmé le choix majoritaire constaté lors du repas du CCAS du 20 octobre 2012. Pour répondre aux différentes interrogations, le fer doit être orienté vers le haut «pour recevoir le bonheur» et disposé de 7 clous. Pour porter bonheur, vous devez trouver par hasard un fer avec la pointe planté dans le sol muni de ses sept clous. La recherche va certainement être délicate !!!

bonheur à vous
Joel Marivain

Informations générales

Téléthon 2012

Les Sapeurs Pompiers de Kerfourn vous propose un lavage de voitures devant la caserne des pompiers, rue Hent Don à partir de 9h le samedi 01 décembre.

Repas du C.C.A.S

Le samedi 20 octobre les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S ont organisé le repas annuel auquel étaient conviés les kerfournois de 65 ans et plus. 91 personnes avec les conjoints et les aides à domicile étaient présentes. Cette année les doyennes étaient : Mme ROBIC Catherine, Mme CADOUX Madeleine, Mme PASCO Clémentine, et Mme LE MERCIER Marie-Thérèse toutes 4 nées en 1926.



Recensement de la population

En janvier et février 2013 aura lieu l'enquête de recensement de la population Kerfournoise. La municipalité recrute pour l'occasion 2 agents recenseurs. Les personnes intéressées doivent adresser C.V. et lettre de motivation à la Mairie.

Collecte de journaux

La collecte des journaux, des pubs et des revues en faveur des virades de l'espoir pour l'association AFLM à lieu tous les 1er samedi du mois, à la salle des associations de la mairie (la porte arrière de la mairie reste ouverte toute la journée). faites le bon geste!

Amicale des Sapeurs Pompiers de Kerfourn

L'amicale est heureuse de vous annoncer son passage annuel de fin d'année pour vous présenter leurs calendriers 2013. En vous remerciant pour votre accueil et vos dons, le Président Jean Pierre Guillory

GSE Kerfourn

L'annuel moules / frites du club de foot se déroulera le samedi 17 novembre 2012 à la salle polyvalente. Tarifs : 10,00 € adulte et 5,00 € enfant. Les cartes sont en vente dans les commerces habituels.



Atelier « création d'un centre de table pour Noël »

Mardi 18 décembre de 14h00 à 16h30 salle des associations pour un groupe de 10 personnes.

S'inscrire en Mairie (02.97.38.36.03 ou mairie.kerfourn@orange.fr)

Matériel nécessaire :

- 1 sécateur
- fil de fer fin
- mousse synthétique pour fleurs coupées
- bombe à neige ou dorée
- raphia ou 1 ruban

- 1 petite boîte de conserve (type maïs)
- des élastiques
- des noix et/ou petites boules de pin
- des branches de forsythia et/ ou de sapin de Noël

En cas de demande trop forte un autre atelier pourrait avoir lieu le mercredi 19 décembre aux mêmes heures..

Maison Fleuries 2012

Une cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries s'est déroulée le dimanche 21 octobre. Jean-Pierre Le Corronc avec la commission des maisons fleuries, a dévoilé le palmarès du concours 2012.

Jury communal:

1^{ère} Catégorie : jardin paysager
1^{er} : Josiane et Philippe GAUTIER

1^{ère} catégorie : Jardin de fleurs

1^{er} : Jeffrey et Sharon RICHARDS

2^{ème} : Yolande et Joël BELLEC

3^{ème} : Christophe LE TUTOUR et Céline VIET

3^{ème} catégorie : Décor floral sur façade ou sur cour

1^{er} : Germain LE TUTOUR

2^{ème} : Yvette et Francis GUILLORY

3^{ème} : Annie PENHOUET et Yannick ONNO



Jury de secteur:

Dans leurs catégories respectives

5^{ème} : Josiane et Philippe GAUTIER

2^{ème} : Jeffrey et Sharon RICHARDS

5^{ème} : Germain LE TUTOUR

La commission des maisons fleuries, Mr le maire et le conseil municipal remercient sincèrement les lauréats du concours pour leur travail de fleurissement.

C'est un réel plaisir de visiter vos créations et cela contribue à embellir notre commune
Félicitations à tous.

Cérémonie du 11 novembre 2012



Intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes (aérer son logement) mais aussi informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, un gaz particulièrement toxique résultant d'une mauvaise combustion peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars. Avec une centaine de décès chaque année, cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de neuf intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat (85 %). La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente (42,4 % des cas d'intoxications). On déplore chaque année près de 100 décès attribués à des intoxications au monoxyde de carbone.

Les effets

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO₂). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Les conseils

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc



Pontivy Communauté : cap sur le développement territorial et solidaire.

Le 12 juillet dernier, Pontivy Communauté a désigné son nouveau président Jean-Luc Oliéro. Lors de sa prise de fonction, le président nouvellement élu a annoncé son souhait de poursuivre de manière active la politique entreprise par son prédécesseur : favoriser le développement économique du territoire et renforcer la qualité des services à la population.

Les transports : une priorité en 2012/2013. Cette volonté s'illustre notamment par la montée en puissance des réseaux de transports en commun sur le territoire. Ainsi en juin 2012 - suite à la reprise de la compétence « Transports » par Pontivy Communauté - une 5ème ligne pour le réseau PondiBUS a été créée afin de desservir la zone Kério. Dans le même temps, les travaux pour la refonte totale du réseau étaient en cours : augmentation des rotations, optimisation des trajets, relooking des abris-voyageurs et bus, création de nouveaux supports guides horaires/plans. Le nouveau PondiBUS a été inauguré dès la rentrée de septembre ; depuis sa fréquentation a doublé. Ces résultats plus qu'encourageants permettent de voir plus loin en matière de transports : les projets de TAD (transport à la demande) et des lignes de services sont d'ores et déjà à l'étude.

OPAH 2012/2015. Favoriser la rénovation des logements anciens du territoire. Afin de soutenir la rénovation du parc de logements anciens sur le territoire de Pontivy Communauté, les élus ont décidé de lancer en avril 2012 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Elle est destinée aux propriétaires* qui souhaitent engager des travaux dans leur habitat ainsi qu'aux propriétaire-bailleurs (logement locatif). Les logements doivent avoir plus de 15 ans. Les types de travaux subventionnés sont :

- remise en état des habitats dégradés,
- travaux relatifs aux économies d'énergie,
- travaux permettant le maintien des personnes âgées à domicile,
- travaux d'assainissement individuel.

Au total, 3 millions d'€ seront débloqués par le Conseil Général 56, l'ANAH et Pontivy Communauté pour apporter un soutien financier aux propriétaires du territoire de Pontivy Communauté. Cette somme est mise à disposition jusqu'en avril 2015, date de fin du programme.

** les aides sont accordées sous conditions de ressources.*

Horizons 2013/2014 : renforcement des équipements communautaires. Dès l'été 2013, la zone Pont-Er-Morh accueillera le nouveau complexe aquatique à rayonnement communautaire : 635 m² de plans d'eau, une rivière à courant rapide, deux grands toboggans et de nombreux équipements balnéo-ludiques composeront l'offre « loisirs ». Côté « détente », il sera pourvu de saunas et d'un hammam. Sur cette même zone, est prévue également la construction du futur pôle petite enfance. Cet équipement remplacera les crèche et halte-garderie de Pontivy ainsi que le Relais parents assistantes maternelles du canton de Pontivy. Il pourra accueillir, dans un premiers temps, 45 enfants. Le bâtiment se veut spacieux et répondra aux normes d'un bâtiment passif. Début des travaux : janvier 2013 !

MA RUCHE : JE LA DECLARE !

En santé animale, aucune surveillance, aucune action sanitaire n'est envisageable sans pouvoir situer le lieu de vie des animaux et bien sûr sans pouvoir dialoguer avec leurs propriétaires. C'est là, toute l'importance de la déclaration des ruchers. Explications.

L'identification reste le premier maillon de toute action sanitaire. C'est vrai pour les abeilles comme pour les bovins, ovins, caprins, volailles..... Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant depuis 2010 la déclaration des ruchers obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche. Les professionnels, avec l'appui des GDS Apicoles et de GDS Bretagne, veillent à obtenir tous les ans 100 % de déclaration.

Comment déclarer ses ruches ?

Les apiculteurs ayant déjà fait leur déclaration en 2010 et 2011, peuvent se rendre sur le site Internet gouvernemental : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> pour déclarer leurs ruchers.

Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire **CERFA n°13995*01** (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.)

Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles ? Alors déclarez vos ruches. Faites le tout de suite, sans attendre, sans remettre à demain. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.

Ecole Jean de la Fontaine : A la découverte du théâtre

Vendredi 5 octobre, nous sommes allés à la salle des fêtes et nous avons découvert comment on transforme une salle des fêtes en salle de théâtre. Nous avons rencontré Sylvie Tiger et un technicien qui nous ont appris le nom des différentes parties du théâtre. Ensuite, Sylvie Tiger nous a montré comment faire vivre des objets. Avant de partir, nous avons mis les coussins sur les praticables et au sol.

Léo, CE2



Le spectacle s' invite chez vous!

Le vendredi 5 octobre dernier, la compagnie Bob théâtre de Rennes nous a offert une représentation de « Hans et Greutel », une version revisitée de la célèbre histoire des frères Grimm. Avec plusieurs tables de camping pliantes, des morceaux de bois, de nombreux objets de récupération et beaucoup d'humour, les deux artistes ont captivé et rendu hilare un public venu très nombreux. L'histoire a été très appréciée des petits et des grands, même si les effets sonores et l'éclairage simulants un orage ont effrayé quelques instants les plus jeunes, tout le monde a beaucoup rit et ça fait du bien!!!

Les deux acteurs ont été ovationnés et ont chaleureusement remercié les bénévoles qui ont passé la journée à tout mettre en place pour les accueillir chez nous. Il ont été agréablement surpris quand ils ont découvert la loge mise à leur disposition, car « ils n'en n'avait jamais eu d'aussi bien décorée et aménagée! ». Alors, bravo et merci à Marie-Thérèse, Denise, Thérèse, Henri, Virginie, Henriette et Geneviève pour leur travail et leur disponibilité.

Le spectacle s'est invité chez nous, et c'était bien!



CLUB DE L AGE D OR:

- Le prochain repas mensuel aura lieu le mercredi 5 décembre 2012 à 12 heures à la cantine municipale.
 - Loto mensuel le mercredi 19 décembre à 14 h 30 à la cantine.
 - Rendez-vous est donné aux personnes inscrites à la journée de Noël: " FRENCHYFOLIE'S" du vendredi 7 décembre 2012.
- Départ à 9 h 15 de la place de l'église, en covoiturage, pour le Palais des Congrès de Pontivy.

Avis important:

Le samedi 12 janvier 2013 aura lieu l'assemblée générale de l'association. Celle-ci se tiendra, comme les années précédentes, au cours du traditionnel repas suivi de la galette des rois.

Il sera procédé à l'élection du 1/3 sortant.

4 membres arrivent à l'échéance de leur mandat et aucun ne se représente. Une personne ayant démissionné en cours d'année, Le conseil d'administration se retrouve réduit à 7 .

Nous faisons appel à des volontaires pour suppléer à cette carence qu'ils soient adhérents ou qu'ils désirent le devenir.

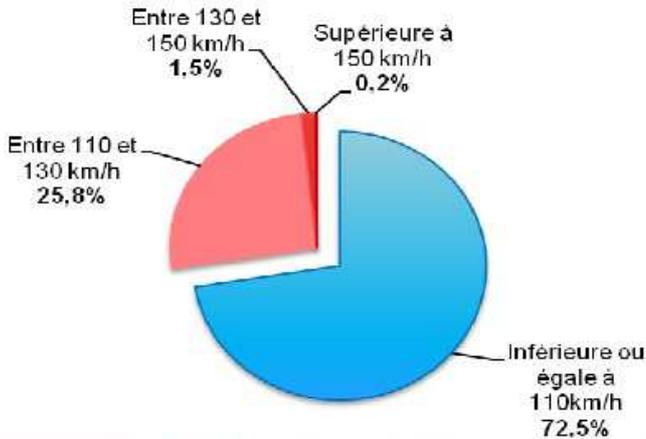
Nous vous rappelons que, d'après les statuts modifiés lors de notre assemblée de janvier 2012, il n'est pas nécessaire d'être retraité pour faire partie de l'association. Il suffit d'avoir plus de 18 ans.

Les volontaires peuvent contacter la présidente Monique KERGUEN au 02 97 38 38 67.

Lors de la réunion du bureau du mercredi 13 novembre, il a été décidé de ne pas modifier la cotisation annuelle qui reste fixée à 13 € et sera collectée courant décembre par les délégués de quartier.

Analyse : Route Nationale limitée à 110 km/h (RN110)

Vitesses pratiquées



Vitesse moyenne (km/h)	101,0
------------------------	-------

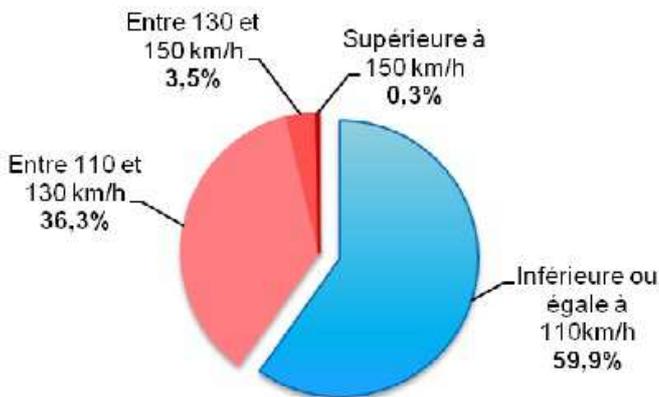
La vitesse moyenne, au 1^{er} trimestre 2012 est en diminution avec 101 km/h contre 104 km/h à la même période en 2011.

Même si 72,5% de conducteurs respectent la vitesse à 110 km/h, encore 27,5% dépassent la vitesse limite autorisée. En 2011 ils étaient 31,8% à rouler au-dessus de 110 km/h.

Les grands dépassements de vitesse supérieure à 130 km/h atteignent 1,7% d'utilisateurs en 2012 contre 2,3% en 2011.

Analyse : Route Départementale limitée à 110 km/h (RD110)

Vitesses pratiquées

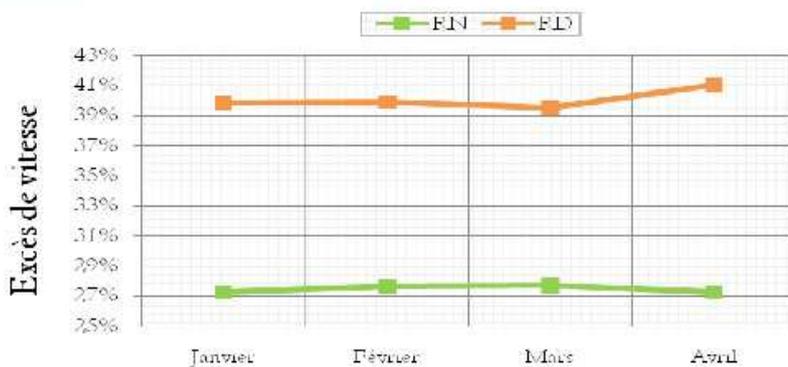


Vitesse moyenne (km/h)	106,5
------------------------	-------

Au 1^{er} trimestre 2012, sur route départementale limitée à 110 km/h, la vitesse moyenne (106,5 km/h) a baissé de 1% par rapport au 1^{er} trimestre 2011.

Les % d'excès de vitesse sont plus forts sur RD (40%) que sur RN (27,5%). Un peu moins de 2 conducteurs sur 3 respectent la vitesse autorisée.

Évolutions & Comparaisons : RN 110 et RD 110



Les pourcentages d'excès de vitesse sur RD sont plus élevés que sur RN: + 45% de différence sur le 1^{er} trimestre 2012 contre 38% à la même période en 2011.

Sur RN les excès de vitesse restent stables comparés à ceux de RD où une augmentation apparaît au mois d'avril 2012.

Comparativement au 1^{er} trimestre 2011, tous les excès de vitesse sont en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2012.

Chiffres clés du trimestre

Infractions Vitesses en Morbihan au 1^{er} trimestre 2012

Relevées par les 25 cabines radar implantées sur des routes dont la vitesse est limitée à 90 et 110 km/h

Tout réseau confondu	Nbrs infractions	Les sanctions				
		Amende forfaitaire	Amende forfaitaire minorée	Amende forfaitaire majorée	Retrait de points	Suspension de permis (maxi)
Inf. À 20 km/h	11900	135 €	90 €	375 €	1	-
Entre 20 et 30 km/h	310	135 €	90 €	375 €	2	-
Entre 30 et 40 km/h	85	135 €	90 €	375 €	3	3 ans
Entre 40 et 50 km/h	34	135 €	90 €	375 €	4	3 ans
Sup. À 50 km/h	34	Amende fixée par décision judiciaire pouvant atteindre 1300€			6	3 ans
Total	12363					